

DELIBERATION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 22/12/2017

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical exceptionnel du mardi 19 décembre 2017
Délibération n° : 2017-63
Date de convocation : mercredi 13 décembre 2017



Objet : Demande de financement régionale pour une action de valorisation des ressources locales

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix, donne pouvoir à Chantal EYMEOD);

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ;

Communes :

Abriès : Jacques BONNARDEL, Maire, excusé, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé ;

Alguilles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

Arvieux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

Ceillicac : Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée ;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, excusé (donne pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

Eyglis : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

Guillestre : Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent ;

Molines-en-Queyras : Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, excusé ;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée;

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Assistaient également au Comité syndical :

Région PACA - Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes : Robert GENTILI

Commune de Vars : Raphaëlle MARTOIA

Les Amis du Parc : Christophe THOMAS et Pierre BLANC.

Exposé des motifs :

Le Parc naturel régional du Queyras est un petit territoire peu peuplé, inséré dans l'arc Alpin, isolé par ses barrières montagneuses et soumis à un climat rude. Cette situation très originale lui vaut une concentration exceptionnelle de richesses naturelles et culturelles, préservées du fait de son accessibilité difficile. Ces facteurs naturels, véritables atouts pour l'activité touristique, constituent cependant au quotidien autant de freins au développement économique et social, générant une dynamique de territoire limitée. Les petites unités de production artisanales et traditionnelles luttent pour exister et le phénomène de déprise agricole inquiète. De même, l'ouverture du territoire au tourisme, indispensable à la vie économique du territoire est lourde de conséquences : pression foncière et environnementale

...

Au regard de cette situation difficile, le Parc naturel régional du Queyras s'est engagé dans ses chartes successives à "soutenir la vie économique locale permanente". Cette mission s'inscrit dans les origines mêmes du fondement des Parcs naturels régionaux "développer l'économie tout en préservant l'environnement et en valorisant son patrimoine".

L'objectif est bien de faire de ces spécificités la base d'un développement véritablement endogène. La démarche de valorisation des ressources du territoire permet notamment de fixer l'économie locale, créer de la solidarité intra territoriale, minimiser l'impact des activités du territoire sur l'environnement, développer des relations humaines privilégiées. Elle s'inscrit également dans une démarche évolutive, de progrès en matière de développement durable. La démarche du Parc naturel régional du Queyras repose sur un réseau de l'ensemble des professionnels du tourisme, de l'agriculture, de l'artisanat, des hébergeurs et des consommateurs. Elle porte trois valeurs essentielles des Parcs naturels régionaux qu'elle véhicule : contribution au développement du territoire, respect et préservation de l'environnement, dimension sociale. Elle passe par le développement de label(s) de qualité dont la Marque Valeurs Parc fait partie.

Appuyée sur un travail de réflexion concerté rassemblant l'ensemble des acteurs d'un réseau interfilière, il s'agit d' :

- Identifier les ressources du territoire : produits ou services ;
- Envisager la possibilité de les faire contribuer à la valorisation économique de l'ensemble des activités économiques du territoire en explorant des pistes de labellisation. Engendrer une coopération des producteurs, prestataires plutôt qu'une concurrence ;
- Mobiliser les acteurs et maintenir une dynamique de réflexion.

En conséquence, une période de recherche active, un accompagnement des bénéficiaires qui passe par des formations et une animation de la démarche sont nécessaires.

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- La Charte européenne de tourisme durable Volet 1 « Territoire » et Volet 2 « Professionnels » ;

Considérant :

- Les facteurs naturels, véritables atouts pour l'activité touristique, qui constituent cependant au quotidien autant de freins au développement économique et social, générant une dynamique de territoire limitée. Les petites unités de production artisanales et traditionnelles luttent pour exister et le phénomène de déprise agricole inquiète. De même, l'ouverture du territoire au tourisme, indispensable à la vie économique du territoire est lourde de conséquences : pression foncière et environnementale ...
- La nécessaire valorisation des ressources du territoire touche trois domaines que sont le tourisme, l'agriculture et l'artisanat.
- La démarche de valorisation des ressources du territoire permet notamment de fixer l'économie locale, créer de la solidarité intra territoriale, minimiser l'impact des activités du territoire sur l'environnement, développer des relations humaines privilégiées. Elle s'inscrit également dans une démarche évolutive, de progrès en matière de développement durable.
- La démarche de valorisation des ressources du territoire s'inscrit dans un travail de réflexion concerté rassemblant l'ensemble des acteurs d'un réseau inter-filières. Sa gestion et son développement nécessitent une exploration des labellisations, un accompagnement des bénéficiaires en particulier à travers la mise en œuvre de formations, la mise en réseau des acteurs... L'accomplissement de la mission nécessite de travailler dans la concertation et la transversalité. Le Parc se doit de faire vivre le réseau des professionnels et de les accompagner techniquement dans la durée.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le mardi 19 décembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour : 19
Abstentions : 0

- D'approuver la demande de financement pour la valorisation des ressources locales ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT ou TTC*		Recettes		%
Animation, formations	3 000	Région PACA	3 000	37,5 %
Stagiaire	5 000			
		Autofinancement	5 000	62,5 %
Coût total	8 000	Coût total	8 000	100%

- De solliciter les financements auprès de la Région Provence -Alpes – Côte d'Azur ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.



**Le Président
Christian GROSSAN**

